

Un troisième tour au tribunal ?

JUSTICE Plusieurs adversaires du vainqueur des élections de dimanche soir dénoncent des « irrégularités » dans la campagne et déposent des recours

Joseph Mulé a été élu, dimanche soir, conseiller général UMP du canton de Six-Fours avec 500 voix d'avance sur le candidat du Front national Frédéric Boccaletti. Mais plusieurs de ses adversaires ne l'entendent pas de cette oreille. Frédéric Boccaletti (FN), Erik Tamburi (NC), Alain Doublet (SE) et Catherine Sias (PS) dénoncent des « irrégularités » dans sa campagne et ont déposé ou déposeront plaintes et recours. Tous espèrent l'annulation du scrutin. M. Boccaletti, d'abord, estime que le bulletin municipal « Six-Fours Magazine » a largement servi « d'outil de propagande » en faveur de M. Mulé : « M. Vialatte a utilisé les moyens de la commune pour faire la campagne d'un candidat. C'est inacceptable. Nous déposons une plainte et un recours en annulation dès demain matin (ce matin, Ndlr) ».

Joseph Mulé « serein »

Erik Tamburi, de l'opposition municipale, reproche lui aussi à M. Vialatte d'avoir utilisé le bulletin municipal « pour faire la propagande de M. Mulé durant la campagne électorale ». Il a déjà déposé un recours.

Alain Doublet a fait part vendredi dernier au tribunal administratif de Toulon de plusieurs « suspicions d'inéligibilité et d'annulation du scrutin », parmi lesquelles « une incompatibilité de fonctions » avec le statut de candidat à une élection. « M. Mulé occuperait des fonctions au sein du ministère de la Défense et il interviendrait dans le



Battu dimanche soir par Joseph Mulé, Frédéric Boccaletti annonce qu'il va déposer un recours en annulation contre son adversaire.

(Photo Dominique Leriche)

cadre de marchés publics. » Or, selon le code électoral, un candidat ne doit pas gérer de fonds publics dans les six mois qui précèdent un scrutin.

Le candidat sans étiquette continue par ailleurs de dénoncer une différence d'orthographe entre la déclaration de candidature et les

documents officiels de M. Mulé. Selon une indiscretion, le PS aurait également déposé un recours, mais sa représentante, Catherine Sias, n'a pas souhaité en évoquer le motif. Interrogé dimanche soir sur ces éventuels recours de ses adversaires, Joseph Mulé a répondu : « Qu'ils fassent ces procé-

dures. Nous avons respecté l'ensemble des règles. Je suis complètement serein par rapport à cela. » Au tribunal administratif de trancher désormais et de dire si, oui ou non, les électeurs devront retourner aux urnes.

JÉRÔME POILLOT
jpoillot@nicematin.fr

M. Tamburi interpelle M. Vialatte

Au lendemain des cantonales, Erik Tamburi, représentant du Nouveau centre à Six-Fours, lance un « avertissement » et fait une proposition au député-maire. L'avertissement :
« Je vais continuer à dénoncer les affaires de justice contre lesquelles M. Vialatte ne fait rien. »

La proposition :
« Je suis un démocrate ; si le maire traite ces affaires, je suis disposé à travailler avec lui et il serait possible de gérer la ville ensemble ». Conclusion de M. Tamburi : « Si M. Vialatte ne se recentre pas et ne règle pas ces affaires, il perdra les législatives et les municipales ».

Interrogé dans la foulée, M. Vialatte nous a répondu que, « chaque fois que la mairie a eu connaissance de fait susceptible de connaître une qualification pénale, elle a, par le biais de l'article 40 du Code de procédure pénale, saisi le procureur de la République. Je n'ai aucune leçon à recevoir de M. Tamburi. En tout état de cause, je préfère perdre une élection que de passer un pacte contre nature ».